

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 mars 2018

=====

Le 27 mars 2018 à dix-huit heures trente, le conseil syndical de MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN,

Date de convocation : 20 mars 2018

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Maryline MANEN, René BERGIER, Thierry Gatto, Gérard FAREYRE, Fabien SYLVAIN, Pierre TERRAIL, Philippe SOUAL, Denis SERRET (remplace Lionel BARRAL)

ABSENTS EXCUSES : Lionel BARRAL

SECRETAIRE DE SEANCE : René BERGIER

Mme la Présidente explique les raisons qui l'ont amenée à séparer en deux séances, les votes concernant les budgets Eau et Assainissement. Le Trésor Public n'ayant pas encore fourni les éléments nécessaires au budget "Assainissement", notamment ceux liés au transfert des réseaux de la commune d'Aouste au SMPA, une deuxième séance est donc nécessaire. Elle est d'ores et déjà programmée pour le 10 avril prochain.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 janvier 2018

Le compte-rendu est approuvé par les membres présents à la séance du 17 janvier 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET EAU

Sous la présidence de Gérard FARREYRE, délégué titulaire, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'eau 2017 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	1 059 246,19 €
Recettes :	1 116 943,77 €
Excédent de fonctionnement	57 697,58 €

Section d'investissement

Dépenses :	513 691,86 €
Recettes :	933 312,49 €
Excédent d'investissement	419 620,63 €
Restes à réaliser (dépenses)	17 300,00 €

Résultat de l'exercice 477 318,21 €

Hors de la présence de Madame Maryline MANEN, Présidente, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET EAU

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion du service « eau » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AFFECTATION DE RESULTATS 2017 BUDGET EAU

Madame la Présidente remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	57 697,58
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	416,67
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	356 401,92
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	414 099,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	508 203,37
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-17 300,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	414 099,50
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	416,67
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	413 682,83
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2018 EAU

Madame la Présidente demande au conseil syndical de se prononcer sur le budget primitif 2017 du service « eau » à savoir :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.662.430 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1.285.236 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.662.430 €	1.662.430 €
Section d'investissement	1.285.236 €	1.285.236 €
TOTAL	2.947.666 €	2.947.666 €

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.662.430 €	1.662.430 €
Section d'investissement	1.285.236 €	1.285.236 €
TOTAL	2.947.666 €	2.947.666 €

APPROBATION DU REGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

René BERGIER présente le projet du règlement d'assainissement collectif, dont une grande partie avait été débattue lors du conseil précédent. L'assemblée examine les articles auxquels des modifications ont été apportées suite aux remarques faites lors du premier examen. Après un long débat qui a conduit à la réécriture partielle de plusieurs articles et à la suppression de l'article 13 jugé inutile (entraînant la renumérotation des articles suivants), le conseil approuve à l'unanimité, le règlement de l'assainissement collectif.

FACTURATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical que le Trésor public exige qu'une délibération soit prise concernant la facturation des travaux de branchements AEP et EU. Le principe de facturation actuel est rappelé :

Le demandeur reçoit un devis comprenant :

- L'estimation des travaux (au vu du devis d'une entreprise)
- Le montant correspondant au coût de la main d'œuvre technique du SMPA
- La PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) pour les branchements EU ou les frais d'enregistrement techniques et administratifs pour les branchements AEP.

Le demandeur accepte le devis et paye un acompte de 50% du devis estimatif.

Le conseil approuve, à l'unanimité, ce mode de facturation des travaux de branchements.

RETROCESSION DES RESEAUX AEP ET EU DES LOTISSEMENTS "LA COLLINE" ET "LES TROIS BECS" A MIRABEL ET BLACONS

Florian LABAT, directeur du syndicat, expose la situation concernant les réseaux AEP et EU réalisés dans les lotissements qui, pour la plupart, appartiennent toujours aux lotissements avec une gestion par les syndics de ces derniers; ce que la plupart des abonnés concernés ignorent.

Afin de pallier aux difficultés liées à cette gestion et pour lesquelles le syndicat peut être amené à intervenir, il est proposé à l'assemblée de reprendre ses réseaux si les propriétaires en font la demande et sous certaines conditions définies par conventions de rétrocession. Concernant le lotissement « La colline », la demande a été faite et les conditions techniques et administratives remplies.

Accord du conseil à l'unanimité pour la prise en charge des réseaux AEP et EU.

Concernant le lotissement « Les 3 Becs », la demande n'a pas encore été officiellement faite. Affaire à suivre.

Il semblerait que pour d'autres lotissements, notamment sur la commune d'Aouste, les réseaux AEP et EU aient été "tacitement" rétrocédés à la commune en son temps et que le syndicat y intervienne. Cette situation mériterait d'être clarifiée.

***La Présidente,
Maryline MANEN***